

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT SEPT JUIN

DEUX MILLE DIX-NEUF

Affaire 19-270619

Mutation parcelles AC 537 et 538 sises à la rue Anaclet BEGUE dans la ZA / Confirmation de la vente au profit Monsieur ou Madame BENARD Jean Max ou de toute société substituée dans laquelle il ou elle sera l'associé principal

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 JUIN et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 17

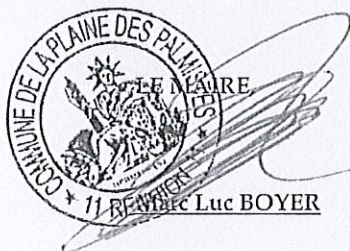
Absent (s) : 09

Procuration (s) : 03

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



L'an deux mille dix-neuf le VINGT SEPT à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale -

PROCURATION(S) : Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM19-270619-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Affaire 19-270619

Mutation parcelles AC 537 et 538 sises à la rue Anaclel BEGUE dans la ZA / Confirmation de la vente au profit Monsieur ou Madame BENARD Jean Max ou de toute société substituée dans laquelle il ou elle sera l'associé principal

Pour rappel, le Conseil Municipal avait validé la cession des parcelles AC 537 et 538 à Monsieur BENARD Jean Max en daté du 13 septembre 2018, DCM N° 30-130918. Par courrier en date du 15 avril 2019, Monsieur BENARD Jean Max nous demande de subroger à l'acquisition desdits terrains au profit de la SCI qui est cours de création.



Plan de localisation des terrains AC 537 et 538

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter que l'acquéreur se fasse subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou une Société Civile Immobilière (SCI). Les autres conditions restent inchangées. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM19-270619-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

APPROUVE la cession des parcelles référencées AC 537 d'une surface de 500 m² et AC 538 d'une surface de 1318 m², hors frais notariaux qui resteront à la charge de l'acquéreur, au prix de 25 000 € pour l'un et 65 900 € pour l'autre, soit un total de 90 900 €,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : Courrier de Monsieur BENARD Jean Max en date du 15/04/2019 - Copie affaire n°30-130918)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM19-270619-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Mr BENARD Jean Max
29 Rue Anaclet Bègue
97431 LA PLAINE-DES-PALMISTES

COMMUNE
De LA PLAINE-DES-PALMISTES

Fait à la Plaine-des-Palmistes,
Le 15.04.19.....

Objet : Demande de subrogation concernant la Vente 193155 /RJ /CL /

Madame, Monsieur,

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer que j'accepte votre proposition concernant la cession du terrain figurant au cadastre sous la section AC numéros 537 et 538 d'une superficie de 1 818 m2 moyennant la somme totale de 90900€.

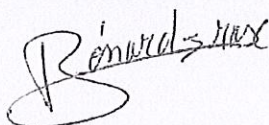
Toutefois, je souhaiterais par la présente vous formuler une demande de subrogation quant à l'acquisition dudit terrain par une SCI en cours de création.

Je vous saurai gré de prendre acte de ma demande, et reste à votre disposition.

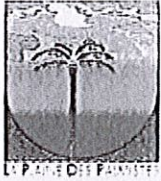
Je vous remercie de toute votre attention.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

Mr BENARD Jean Max



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM19-270619-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019



Affaire n°30-130918 : Cession des parcelles communales cadastrées AC 537 et 538 sises à la rue Anaclét BEGUE dans ZA au Premier Village / Validation de la vente à Mr BENARD Jean Max

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16


Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le TREIZE SEPTEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFFÉ conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM30-130918-
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM19-270619-
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Affaire n° 30-130918 :
Cession des parcelles communales cadastrées AC 537 et 538 sises à la rue Anaclét BEGUE
dans ZA au Premier Village / Validation de la vente à Mr BENARD Jean Max

Depuis le 1^{er} juin 2015, la Collectivité a signé une convention de mise à disposition renouvelable de l'immeuble référencé AC 537 pour une surface de 500 m² au profit de Monsieur BENARD Jean-Max. La convention signée entre les parties prévoit la possibilité pour Mr BENARD de demander l'acquisition du bien.

En date du 9 juillet 2018 et afin de pouvoir mieux développer son activité, Mr BENARD a sollicité la Commune pour l'achat de la parcelle AC 537 mais aussi de celle mitoyenne, la parcelle AC 538 pour une surface de 1318 m².



Plan de localisation des terrains AC 537 et 538

Le service des Domaines a évalué les biens à 70 C/m².

Afin de faciliter l'installation d'acteurs économiques, la Collectivité avait antérieurement opté pour un prix de cession à 50 C/m². Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente des parcelles au prix de 50 C/m² soit 25 000 C pour la parcelle AC 537 et 65 900 C pour la parcelle AC 538 hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.



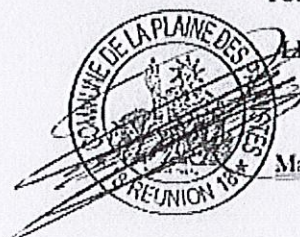
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM19-270619-
DE 974-219740065-20190627-DCM19-270619-
Date de téléransmission : 18/09/2018
Date de réception en préfecture : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **PROCEDE** à la validation de la cession des terrains référencés AC 537 et AC 538, hors frais notariaux, aux prix de 25 000 € pour l'un et 65 900 € pour l'autre soit au total 90 900 €,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : Plan de situation - Courrier de Monsieur BENARD Jean Max en date du 3/05/2018-
Courrier de Monsieur BENARD Jean Max en date du 5/07/2018)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme


LE MAIRE
Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM30-130918-
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM19-270619-
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019



Carte Globale

Plan de situation



PCI, Dgfiip, 2018-05, FFS 2017 ©

- Légende**
- parcelles
 - Parcelle
 - Parcelle cadastrée
 - Sections
 - Communes
 - Fond

Étiquettes cadastre

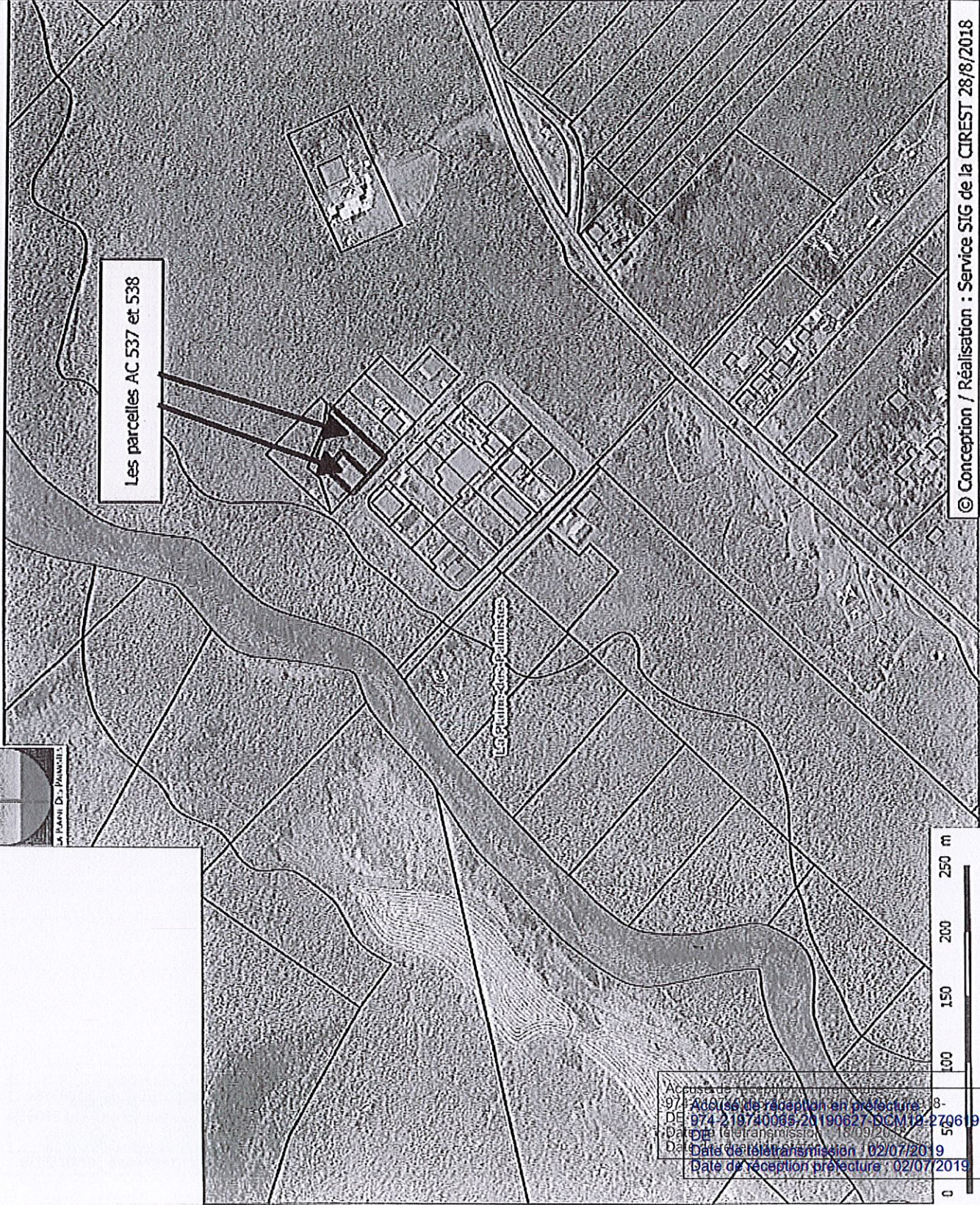
- Troisrangs de route (étiquettes);
- Cours d'eau (étiquettes)

Données cadastre

- Cours d'eau
- Bât
- bât dur
- bât léger
- Subdivisions fiscales
- Sections

BD PARCELLAIRE, IGN, 2014-12 ©

- BATIMENT
- COMMUNE
- ONVCAO
- PARCELLE



© Conception / Réalisation : Service SIG de la CIREST 28/8/2018

Accusé de réception en préfecture
 974-219740085-20190627-DCM18-270619-
 Date de transmission : 02/07/2019
 Date de réception préfecture : 02/07/2019